



SÉCURITÉ

Le dispositif RSPI : points clefs

- Un axe majeur des actions de prévention menées par la MSA permettant un accompagnement dans la construction ou l'extension de bâtiments.
- Une aide concrète mise en œuvre dans le cadre des actes de prévention (exploitants non salariés) ou des contrats de prévention (exploitants employeurs).
- Le financement de la prestation d'un ergonome et des subventions pour l'achat de nouveaux matériels et équipements.

MSA Ain-Rhône

Tel. 04 74 45 99 90  
social@ain-rhone.msa.fr

Un regard extérieur bénéfique

SANTÉ, SÉCURITÉ ET QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL



Le gérant de Fraisochamps, un architecte, un ergonome et les salariés ont réfléchi ensemble au projet de réaménagement du magasin avec Estelle Leibundgut, conseillère en prévention de la MSA chargée d'accompagner le projet. L'objectif : faciliter le travail des employés et leur éviter les postures pénibles.

# Améliorer les conditions de travail

**Fortement investie pour préserver la santé et la sécurité au travail, la MSA Ain-Rhône accompagne les exploitants agricoles souhaitant faire construire ou rénover des bâtiments professionnels.**

PAR MATHILDE PALFROY

Les conseillers en prévention des risques de la MSA interviennent directement dans les entreprises et proposent des solutions pour améliorer les conditions de travail des exploitants et de leurs salariés. L'accompagnement à la réhabilitation et à la construction de bâtiment « Réussir son investissement » (RSPI) est récent et commence à montrer son efficacité. Le dispositif concernait au départ uniquement le secteur viticole et l'installation de chai. Il été élargi en 2016 à toutes les autres filières. 45 entreprises ont à ce jour pu en bénéficier.

## AGENCEMENT ET MATÉRIEL ADAPTÉS

Les conseillers étudient le projet ainsi que son financement, en tenant compte des priorités fixées par l'exploitant, mais également de l'analyse des processus et situations de travail au sein de l'entreprise. « Les entreprises disposent de plans techniques et esthétiques, mais souvent la question du travail n'est pas considérée par les architectes. Dans le cadre de notre accompagnement, nous leur proposons de les assister. Nos conseillers interviennent gratuitement et nous finançons la prestation d'un ergonome », explique Matthieu Danguin, responsable du service Santé et sécurité au travail. Trajets, port de charges, postures,

qualité et praticité des équipements, tout est précisément étudié par des professionnels. L'objectif : améliorer la santé et la sécurité au travail avec un meilleur agencement, une organisation bien pensée et du matériel adapté.

## OPTIMISER SON BUDGET

Pour l'année 2022, « la MSA Ain-Rhône a consacré 682 000 € à la santé sécurité au travail pour financer ses actions de prévention des risques professionnels et de santé », souligne Brigitte Cormoreche, présidente du Comité de protection sociale des non-salariés. S'agissant d'un acte de prévention, l'accompagnement RSPI s'adresse à tous les exploitants agricoles. Ceux qui emploient des salariés peuvent bénéficier d'un contrat de prévention plus global, incluant des conseils ciblés pour construire ou rénover un bâtiment, mais également un appui financier pour acquérir du matériel ergonomique susceptible de soulager ou faciliter le travail des équipes. À ce titre, Matthieu Danguin précise que des suggestions de réorientation de budget sont parfois proposées. « On fonctionne par gestion de priorité. Mieux vaut privilégier des bâtiments potentiellement moins esthétiques, mais plus fonctionnels et plus sécurisés pour les salariés. »

TÉMOIGNAGE

## Un magasin fraîchement réaménagé

Dominique Balouzet, responsable de l'entreprise Fraisochamps à Thil, a bénéficié du dispositif RSPI pour l'extension et le réaménagement de son espace de vente. L'accompagnement a démarré en juin 2016, pour perfectionner les plans prévisionnels, et a pris fin trois ans plus tard, à l'ouverture du nouveau magasin.

*minées ce qui a bien ou mal fonctionné par rapport à nos prévisions, s'il y a ou non des choses à reprendre. Durant cette dernière étape, on peut aussi aider l'exploitant à la prise en main de ses nouveaux équipements. »*

## UNE PRISE DE CONSCIENCE

Dominique Balouzet était conscient de la majorité des problématiques, mais estime que l'œil extérieur et avisé des spécialistes a été précieux pour appréhender l'agencement du magasin de manière globale et mieux considérer ses salariés. « Tout ce travail était important et se révèle très bénéfique. Il y a des choses qu'on n'aurait pas faites sans l'accompagnement de la MSA, des points cruciaux sur lesquels on n'aurait pas ou moins travaillé. Surtout, il a été l'occasion d'une vraie prise de conscience de la problématique de la pénibilité au travail. Maintenant, quand on met en place des choses, on en tient compte », témoigne-t-il. « Au début, c'est difficile. On peut avoir l'impression de perdre son temps ou de réaliser des dépenses inutiles, mais au final on ne perd ni son temps ni son argent à prendre la prévention en compte. En optimisant, finalement, on récupère le surcoût sur le long terme. Ce n'est pas chiffrable, mais ça amène de la performance au-delà de la santé des salariés et, pour le chef d'exploitation, ça donne une vision à long terme. »

## UN ACCOMPAGNEMENT SUR-MESURE

Un travail de fond a été mené par Estelle Leibundgut, conseillère en prévention de la MSA, et Julie Becat, ergonome. Les salariés concernés ont été dès le départ associés à la réflexion avec le chef d'entreprise. Durant neuf jours, tous les points défaillants impactant la qualité de vie au travail ont été relevés (mauvaise isolation des locaux, postures inadaptes en caisse, circulation des clients compliquée, manque de plans de travail, banque de froid mal située, point d'eau difficile d'accès, etc.). « On a beaucoup travaillé sur l'aménagement des chambres froides et sur les arrivées de produits », explique Estelle Leibundgut. « Dans les premiers plans, ce n'était pas pratique, pas fonctionnel et au final le bâtiment a été agrandi comme le souhaitait M. Balouzet, mais différemment de ce qu'il avait envisagé. » À l'issue des travaux, les conseillers sont revenus sur place pour faire le point. « On vient toujours voir une fois les installations ter-

## Un projet mené sur 3 ans

Été 2016 - hiver 2017  
Mise en œuvre et suivi du projet

État des lieux avec le chef d'entreprise, les salariés et les conseillers, puis sur plans en lien avec les architectes et le maître d'œuvre.



Hiver 2018-2019  
Réalisation des travaux

Le magasin Fraisochamps est agrandi et son intérieur est totalement réorganisé grâce à ce nouvel espace disponible.



Printemps 2019  
Un magasin plus pratique

Des conditions de travail améliorées : placement plus judicieux des chambres froides, stockage mieux pensé, meilleure circulation dans les espaces, encaissement plus fluide et présence d'une climatisation.



3 QUESTIONS À

Alexandre Faes

ADMINISTRATEUR MSA & PRÉSIDENT DU COMITÉ DE PROTECTION SOCIALE DES SALARIÉS

## Qu'est-ce que le service santé et sécurité au travail ?

Notre service est constitué de médecins du travail, d'infirmiers, de conseillers en prévention et d'assistants administratifs. Nous intervenons dans les entreprises en relation avec les exploitants pour prévenir des risques spécifiques liés aux particularités du monde agricole comme de risques liés au travail plus généraux. Nous menons en parallèle des actions individuelles auprès des salariés dans le cadre de leur suivi médical réglementaire et pour la prise en charge de souffrances au travail particulières.

## Quelles sont les actions majeures menées en matière de prévention ?

Une large part de nos actions consiste à accompagner les entreprises pour remplir le DUER (document unique d'évaluation des risques), dans leurs projets d'investissement, et via de nombreuses formations de prévention des risques professionnels. La MSA intervient également en amont, à destination des jeunes dans le cadre de leurs parcours de formation. Par ailleurs, en plus des actions déjà en place, nos conseillers continuent de faire avancer la prévention en développant de nouveaux dispositifs et formations.

## Un exemple d'action préventive récemment mis en place ?

Nos formations sur les outils coupants ont été très suivies et très appréciées des professionnels. Nous avons observé pour les salariés exerçant dans les secteurs de la viticulture et de l'arboriculture de fréquents problèmes articulaires. Nos formations comme celle d'affilage des sécateurs offrent des méthodes d'utilisation des engins dont l'impact est important pour prévenir et limiter l'apparition des troubles musculaires squelettiques.